

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - David GALTIER représenté par Didier PARAKIAN - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland GIBERTI - Éric LE DISSES - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-002-13224/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association européenne du film d'animation pour l'évènement Cartoon Next 2023

39291

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association européenne du film d'animation est une association internationale sans but lucratif (loi 1901) créée en 1988 sous l'égide de la commission européenne dans le cadre du Programme MEDIA. Son objectif premier est de dynamiser et de renforcer la création européenne d'animation (dessin animé traditionnel, animation 3D, pâte à modeler, découpage, films en relief, productions hybrides ...). Cette thématique s'intègre pleinement à la filière Numérique/Industries Créatives portée dans l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, actualisé le 30 juin 2022.

Le secteur est en pleine croissance en Europe avec :

- 11 fois plus de spectateurs (de 20 à 220 millions d'entrées) depuis la création de Cartoon Movie en 1999 ;
- Des investissements conséquents (389 films d'animation européens créés pour un budget global de 2,57 milliards d'euros - 822 séries TV présentées à Cartoon Forum financées pour un budget cumulé de 2,84 milliards d'euros) ;
- 105 millions d'entrées dans le monde, dont 50 % à l'international, l'animation est le meilleur exportateur de l'audiovisuel européen.

La France est devenue leader sur ce segment en Europe et représente plus d'un tiers de la production européenne et est classée en 4^e position mondiale derrière les États-Unis, le Japon et le Canada.

Ainsi, si dans le passé beaucoup de productions étaient encore sous-traitées en Asie, il est constaté depuis quelques années qu'une grande partie du travail est revenue en Europe.

Les actions proposées sur le territoire s'étalent de 2022 à 2024 avec notamment un salon d'envergure internationale chaque année, qui se tiendra de nouveau au World Trade Center en 2023 à Marseille avec pour objectif de développer l'écosystème local et régional de l'animation.

Environ 300 professionnels provenant de plusieurs pays sont attendus pour le salon; ainsi qu'une trentaine d'experts provenant de pays européens, mais aussi des USA et du Canada.

Ce salon permet de réfléchir sur l'avenir de ces métiers et plus particulièrement sur les projets destinés spécifiquement aux plateformes numériques qui sont des donneurs d'ordre majeurs.

Le programme vise à aider les producteurs, à créer des marques de type cross-media combinant série d'animation, web série, jeux vidéo, applications, livres. Ainsi, un panel de 25 à 30 experts couvrant tous les volets du développement de projets multiplateformes, est désigné pour réagir et conseiller les producteurs sur leurs présentations tant sur les aspects créatifs, financiers ou relatifs à la distribution.

L'autre objectif consiste à intégrer les étudiants de la Région Sud à ce Cartoon Next, en leur permettant notamment de rencontrer les professionnels. Une journée complète dédiée aux étudiants des écoles d'animation en Région et de management, avec le Coaching Programme, est ainsi prévue (Keynotes et Workshop, Mini Pitch, ...). Les étudiants pourront proposer leur concept / leur projet à un comité de sélection.

Enjeux stratégiques et opportunité territoriale du projet :

- Organiser et accueillir un événement international
- Permettre l'émergence d'un véritable écosystème au niveau local et régional
- Mettre en exergue et présenter les métiers et l'évolution des industries créatives et numériques sur notre territoire
- Soutenir la vitalité audiovisuelle de notre territoire en fournissant un point de rencontre pour les collectivités locales impliquées et les professionnels de l'audiovisuel
- Structurer ce secteur émergeant et construire une véritable filière
- Faciliter l'implantation de nouveaux studios, par exemple au Pôle Média de la Belle de Mai ou à Martigues (ce fut le cas à Lyon, Toulouse ou Bordeaux, qui ont accueilli des événements Cartoon par le passé, et à la suite de quoi des producteurs parisiens ont installé leurs studios dans d'autres villes et/ou régions (Xilam et TeamTO à Lyon et à Valence, notamment)
- Favoriser la formation des jeunes aux métiers de l'Animation
- Associer les étudiants des écoles créatives et de management, dans un « Coaching Programme » qui servira de tremplin à de jeunes talents
- Proposer aux pays africains liés à Marseille et sa Métropole de participer au Salon. Les participants des pays désignés par le Programme Media de la Commission Européenne comme pays à faible production audiovisuelle ont également droit à une bourse et peuvent ainsi participer gratuitement à l'événement, c'est le cas par exemple de la Tunisie.

L'association souhaite réaliser son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N° 00002506.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Cartoon next une subvention d'un montant de 34 000 euros et de prévoir une dérogation au RBF en versant le solde par anticipation sans attendre la remise des documents prévus à l'article 6.2 de la convention annuelle d'objectifs et ce, afin de ne pas mettre en difficulté l'association pour la réalisation de la prochaine édition.

L'association devra toutefois fournir à la Métropole des documents comptables intermédiaires précisés dans la convention annuelle d'objectifs ci-annexée et justifier de la réalisation de l'action pour prétendre au versement du solde par anticipation.

L'association reste tenue de fournir l'ensemble des documents prévues à l'article 6.2 de la convention annuelle d'objectifs.

En cas de non remise de l'ensemble de ces documents par l'association, la Métropole pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées comme spécifié dans la convention ad hoc.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association européenne du film d'animation d'un montant de 34 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association européenne du film d'animation ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole 2023, chapitre 65, nature 65748 – Fonction 64 – Sous politique B330 sous réserve de l'adoption du budget.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX